

Bibliographie : Conseils de vie sociale

REFERENCE : 24809

RAPPORT

DREYER (P.)

Collège Coopératif Rhône-Alpes. Lyon. FRA

Prendre la parole au sein du conseil à la vie sociale. Formation des personnes accueillies élues et définition du mandat et de la fonction des personnes ressources, aux Papillons blancs de Beaune et sa région.

Lyon : Collège Coopératif Rhône-Alpes, 118p., tabl. 118p.

Dans ce rapport, la mention du conseil à la vie sociale renvoie indifféremment à une instance où siègent des représentants élus par leurs pairs ou à des groupes de paroles et d'expression. L'action de formation à la prise de parole des personnes élues et le travail de définition de la fonction et du mandat de la personne ressources, menés dans le cadre du programme européen Equal en 2006 et 2007, s'inscrivent dans la poursuite des actions menées par les Papillons blancs de Beaune et sa région sur l'accès à la citoyenneté des personnes accueillies. Ce document, à travers la synthèse de deux années de travail, ambitionne de rendre compte du travail de co-élaboration des personnes accueillies, des professionnels et des administrateurs sur des sujets qui exigent du temps et de la disponibilité. Des sujets qui bousculent nos savoirs, nos connaissances et nos représentations : qui sont aujourd'hui les personnes en situation de handicap qui nous parlent ? Qui sont les professionnels qui leur répondent ? Qui sont les familles qui décident des formes du vivre ensemble au sein du conseil d'administration ? Quelles sont les représentations de chacun de ces groupes contraints à collaborer avec les autres ? (extrait de l'introduction)

MOTS CLES : CONSEIL VIE SOCIALE, FORMATION, CITOYENNETE, ECOUTE, ESAT, PAROLE, TEMOIGNAGE, DEFINITION, MEDIATION, DIRECTEUR, ROLE DU PROFESSIONNEL, ACTEUR, REPRESENTATION SOCIALE, PERSONNE HANDICAPEE, COMMUNICATION, BOURGOGNE, FAMILLE, CONSEIL ADMINISTRATION

NO INVENTAIRE : FN9767 SAN413 DRE

REFERENCE : 24291

ARTICLE

COLOMB (N.)

Les conseils de la vie sociale à l'épreuve de la dépendance.

ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES, 2010/05/07, vol., n°2658, 26-29.

Manque de candidats, difficultés cognitives, turn-over des résidents..., de nombreux obstacles freinent le fonctionnement des conseils de la vie sociale dans les EHPAD. A tel point qu'il est difficile de parler de participation des résidents dans ce type d'établissements. Certains, pourtant, prennent des libertés avec le cadre législatif pour inventer d'autres formes de démocratie participative et rendre aux personnes âgées leur place de citoyens. (R.A.)

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, CONSEIL VIE SOCIALE, REGLEMENTATION, EHPAD, FAMILLE, CITOYENNETE, FORMATION, PARTICIPATION, FRANCE

REFERENCE : 23868

DIPLOMES

ROSANVALLON (M.P.)

Université Pierre Mendès-France. IUT 2 Département Carrières Sociales. Grenoble. FRA

Le Conseil de la Vie Sociale est-il un outil efficace pour l'exercice des droits et de la citoyenneté des usagers dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ?

Grenoble : Université Pierre Mendès France, 2006/02, vol., n°, 64p., tabl., fig..

A la demande de l'association Iséroise Alertes, l'auteur a effectué une enquête auprès de 19 établissements pour vérifier la mise en application de la loi par la création des Conseils de Vie Sociale dans les Etablissements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et pour en vérifier l'efficacité.

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, EHPAD, ISERE, DEPENDANCE, ASSOCIATION, CONSEIL VIE SOCIALE, POLITIQUE VIEILLESSE, CITOYENNETE, CONVENTION, ENQUETE, RECOMMANDATION
NO INVENTAIRE : FN9584 STR582 ROS

REFERENCE : 23625

OUVRAGE

LHULLIER (J.M.)

LAFORE (R.) / préf.

Le droit des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Rennes : Presses de l'EHESP, 2009. 272p., index

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale promeut le droit des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cet ouvrage a pour objectif d'aider les responsables d'établissements, les usagers et tous les acteurs sociaux à élaborer et mettre en oeuvre ces nouvelles normes juridiques. Cette 4e édition prend en compte les nouveautés apportées par la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST). Elle intègre également les évolutions de la jurisprudence et les précisions qui affinent décret par décret les droits de certains usagers comme les travailleurs handicapés, les personnes hébergées dans les CNRS et les majeurs protégés. (extraits 4e de couv.).

MOTS CLES : ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL, ACTION SOCIALE, SERVICE SOCIAL, LOI, REFORME, JURISPRUDENCE, CHARTE, DROITS USAGER, LIBRE CHOIX, LIBERTE INDIVIDUELLE, DROITS FONDAMENTAUX, ACCES INFORMATION, CONFIDENTIALITE, PROTECTION PERSONNE, MALTRAITANCE, VIOLENCE INSTITUTIONNELLE, PREVENTION, SIGNALEMENT, CONTROLE, SANCTION PENALE, FERMETURE, QUALITE, EVALUATION, AMELIORATION, TUTELLE, CONSEIL VIE SOCIALE, PROJET ETABLISSEMENT, LIVRET ACCUEIL, REGLEMENT INTERIEUR, PROTECTION BIEN, FRANCE

CONTRAT SEJOUR

NO INVENTAIRE : FN9492 STR582 LHU, P, C

REFERENCE : 23186

OUVRAGE

PAIN-MASBRENIER (M.T.), NICOLEAU (P.)

Guide pratique des lois du 2 janvier 2002 et du 4 mars 2002. Comparaison entre les droits des malades et les droits des usagers.

Bordeaux : Les Etudes Hospitalières Editions, 2009. 271p., tabl. (Pratiques Professionnelles).

Cet ouvrage s'adresse aux personnels médicaux, paramédicaux et administratifs des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux qui occupent des responsabilités d'encadrement. Il comprend 11 parties suivies d'un index : missions et établissements concernés, les droits fondamentaux des usagers, information et consentement, le dossier et le secret médical, le livret d'accueil, le contrat de séjour, le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement, les chartes des droits, le projet d'établissement ou de service, les instances démocratiques, les correspondants qualifiés.

MOTS CLES : ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL, LOI, DROITS MALADE, DROITS USAGER, ETUDE COMPAREE, EHPAD, DROITS FONDAMENTAUX, DOSSIER MEDICAL, DOSSIER SOINS INFIRMIERS, PRISE CHARGE MEDICOSOCIALE, CONSEIL VIE SOCIALE, PROJET ETABLISSEMENT, LIVRET ACCUEIL, CONSENTEMENT, FRANCE

CONTRAT SEJOUR

NO INVENTAIRE : FN9374 STR582 PAI, P

REFERENCE : 22768

ARTICLE

ZINETTI (C.), HELLY (G.), HELLY-DORDET (I.)

Faire vivre le conseil de la vie sociale.

In : Compte rendus du 5e Congrès National des Médecins Coordonnateurs d'EHPAD. 30-31 mars et 1er avril 2008. Palais des Congrès de Paris.

LA REVUE FRANCOPHONE DE GERIATRIE ET DE GERONTOLOGIE, 2008/09, vol.15, n°147, 326-327.

Le conseil de la vie sociale a été créé en remplacement du conseil d'établissement par la loi du 2 janvier 2002. Cependant de nombreuses institutions peinent à le mettre en place et surtout à motiver les familles et les résidents dans une démarche commune d'amélioration de la qualité de vie du résident. (R.A.)

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL, RELATION FAMILLE SOIGNANT, EHPAD, FRANCE, CONSEIL VIE SOCIALE, DROITS USAGER, FAMILLE, QUALITE VIE

REFERENCE : 20843

ARTICLE

LECERF (A.)

Pas de retraite pour la citoyenneté.

GERONTOLOGIE ET SOCIETE, 2007, n°120, 235-245.

Cet article présente des témoignages sur le thème de la citoyenneté, recueillis auprès des établissements de l'AREFO et de l'ARPAD : personnel, présidents des conseils de la vie sociale, résidents, familles...

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, CITOYENNETE, TEMOIGNAGE, ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL, LOGEMENT FOYER, CONSEIL VIE SOCIALE, RELATION SOCIALE, QUARTIER, FAMILLE

REFERENCE : 20836

ARTICLE

HERVY (B.)

Vieillesse et vie citoyenne en institution.

GERONTOLOGIE ET SOCIETE, 2007, n°120, 127-142.

La citoyenneté dans les institutions suit les évolutions de la citoyenneté dans la société. Des avancées ont été réalisées vers une prise en considération meilleure, mais des obstacles à la participation effective demeurent : les personnes âgées peuvent participer aux orientations du pays (en votant) mais pas aux orientations des institutions qui les accueillent et pour lesquelles elles paient. Ce "déficit démocratique", signe d'exclusion sociale, a tendance à se réduire, mais des évolutions profondes seront nécessaires face à la montée des exigences des prochaines générations de personnes âgées. (extrait R.A.)

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, CITOYENNETE, INSTITUTION, DROITS MALADE, CONSEIL VIE SOCIALE, DEPENDANCE, PARTICIPATION, LIBERTE INDIVIDUELLE, ANIMATION, INFANTILISATION, ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT, RELATION SOCIALE

REFERENCE : 20113

ARTICLE

PHILIBERT (M.), DELL'ACCIO (E.), FORCET (J.Y.), BALMAND (N.), JOURDE (R.), GERBI (D.)

La participation du résident à la vie de l'établissement.

INFORMATIONS GERONTOLOGIQUES DEPARTEMENTALES - ISERE , 2006/10, n°55, .

Ce dossier s'articule autour de 7 articles, qui abordent chacun leur tour la notion de citoyenneté du résident, le conseil de la vie sociale d'un établissement - est-il l'outil idéal pour la reconnaissance de la citoyenneté des résidents dans les EHPAD ? - la participation des résidents au quotidien à la vie de leur établissement, le cas particulier de la prise en compte de l'avis d'une personne âgée dépendante.

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, DEPENDANCE, PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE, PARTICIPATION, ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL, CITOYENNETE, VIE SOCIALE, ANIMATION, RELATION SOCIALE, MOTIVATION, CONSEIL VIE SOCIALE

REFERENCE : 19132

ARTICLE

LIMOUSIN (N.)

Les droits des résidents en établissement : le point de vue des personnes concernées.

GERONTOLOGIE ET SOCIETE, 2005, n°115, 189-200, ann..

L'APAVEC est une association de résidents et de leurs familles qui a pour objectif essentiel : faire entendre la voix des résidents ; ceux-ci disent : "il n'y a que nous qui vivons 24h/24 dans l'établissement, qui savons ce qui s'y passe". Les droits des résidents sont souvent évoqués par les personnels, les autorités de tutelle, les médias, les politiques... Chacun a son opinion forgée à travers son vécu, ses expériences, les témoignages reçus. Mais qu'en pensent les personnes concernées ? Laissons celles-ci s'exprimer sur leurs droits, notamment : le respect, l'écoute, la qualité de vie et les soins, la sécurité, la vie sociale, les formations, les ressources. (R.A.)

MOTS CLES : DROITS USAGER, ASSOCIATION, FAMILLE, MAISON RETRAITE, STRUCTURE SOCIALE PERSONNE AGEE, RESPECT, ECOUTE, QUALITE VIE, QUALITE SOINS, ANIMATION SOCIALE, FORMATION, PERSONNEL CONSEIL VIE SOCIALE

REFERENCE : 19117

ARTICLE

LANDANGER (M.)

La participation des personnes âgées à l'élaboration des politiques qui les concernent.

GERONTOLOGIE ET SOCIETE, 2005, n°115, 75-88.

Depuis 2002, les textes législatifs ont mis en avant la nécessaire participation des usagers afin de déterminer, à partir de leur projet de vie, les aides matérielles ou humaines dont ils ont besoin et leur permettre de contribuer à l'élaboration des politiques qui les concernent. La participation des personnes est fortement engagée à deux niveaux : un niveau individuel à travers la mise en place d'un projet personnalisé et un niveau plus collectif via les associations de retraités qui se présentent comme représentatives des usagers dans l'instance départementale de consultation que constitue le CODERPA. Depuis la seconde étape de décentralisation de 2004, le département devenu responsable de la politique sociale et médico-sociale est chargé de l'élaboration d'un schéma départemental en faveur des personnes âgées. Nous interrogeons la prise en compte de la diversité des vieillesses dans les instances dites de représentation des personnes âgées et la réalité de leur participation aux politiques qui les concernent. (R.A.)

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, DROITS USAGER, PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE, POLITIQUE VIEILLESSE, ASSOCIATION, CODERPA, DEPARTEMENT, SCHEMA DEPARTEMENTAL, REPRESENTATION SOCIALE, DECENTRALISATION, ETABLISSEMENT SANITAIRE, ETABLISSEMENT SOCIAL, PERSONNE RETRAITEE CONSEIL VIE SOCIALE, PROJET VIE

REFERENCE : 19114

ARTICLE

ISPENIAN (I.)

La loi du 2 janvier 2002 ou la reconnaissance de droits aux usagers.

GERONTOLOGIE ET SOCIETE, 2005, n°115, 49-62.

La loi du 2 janvier 2002 donne une définition de l'action sociale et médico-sociale, définition jusqu'ici absente des textes législatifs. Chemin faisant, elle reconnaît aux usagers des droits fondamentaux mais également une protection. Détenteur de droits et personne protégée, l'utilisateur est placé au coeur du dispositif de ce texte rénové. Le défi des acteurs sociaux et médico-sociaux devient alors de trouver le juste équilibre entre protection et préservation des droits fondamentaux. Pour les aider, des outils sont institués. Ils devront être mis en place au sein des structures sous peine de pénalités. Quel objectif est-il poursuivi par le législateur ? Ces outils vont-ils suffire à répondre à cet objectif ? (R.A.)

MOTS CLES : DROITS USAGER, DEFINITION, LOI, DROITS FONDAMENTAUX, ACTION SOCIALE, PRISE CHARGE MEDICOSOCIALE, ACTEUR, ACCES INFORMATION, QUALITE, PROJET ETABLISSEMENT, LIVRET ACCUEIL, CONTRAT, RISQUE CONSEIL VIE SOCIALE

REFERENCE : 18064

FASCICULE

Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et services pour Personnes Âgées. (F.N.A.D.E.P.A.). Marseille. FRA

La loi 2002-02 et ses décrets d'application. Une analyse des textes pour le secteur des personnes âgées.

Marseille : FNADEPA, 2004/12. 175p.

Ce document extrait les dispositions de la loi 2002-02 concernant les structures d'accueil et les services pour personnes âgées. Son objectif est de donner une vision claire des objectifs fixés par la loi et des moyens définis par les décrets et arrêtés.

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, POLITIQUE SOCIALE, ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL, DROITS USAGER, LOI, DECRET, ARRETE, MALTRAITANCE, PRISE CHARGE MEDICOSOCIALE, FONCTIONNEMENT, STRUCTURE SOCIALE PERSONNE AGEE, REFORME, CIRCULAIRE, PLANIFICATION, LIVRET ACCUEIL
CONSEIL VIE SOCIALE, AUTORISATION
NO INVENTAIRE : FN5882 STR582 FNA

REFERENCE : 17216

ARTICLE

HERVY (B.)

Les conseils de la vie sociale se mettent en place.

DOC'ANIMATION EN GERONTO, 2004/09-12, n°5, 8-11.

Les Conseils de la Vie Sociale (CVS) ont été créés en mars 2004. Cet article décrit leurs principales caractéristiques et leurs champs de compétence. Il examine ensuite les caractéristiques communes à toutes les formules, la formule complète des CVS et les autres modes de participation. Il conclut sur les évolutions et les difficultés déjà rencontrées pour leur mise en place.

MOTS CLES : STRUCTURE SOCIALE PERSONNE AGEE, PERSONNE AGEE, FAMILLE, PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE, LOI, FONCTIONNEMENT, FRANCE
CONSEIL VIE SOCIALE

REFERENCE : 17014

ARTICLE

ISPENIAN (I.)

Repères sur ... La loi du 2 janvier 2002.

DOCUMENTS - CLEIRPPA, 2004/07, vol., n°15, 2-7.

Cet article fait le point sur la loi du 2/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et expose ses grands principes, présente les décrets d'application et l'implication de cette loi dans le secteur de l'aide à domicile.

MOTS CLES : PERSONNE AGEE, ACTION SOCIALE, ASSOCIATION, FRANCE, LOI, REFORME, MEDIATION, ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL, PLANIFICATION, EVALUATION, SOUTIEN DOMICILE, TARIFICATION, REGLEMENT INTERIEUR, DECRET, DROITS USAGER
CONSEIL VIE SOCIALE